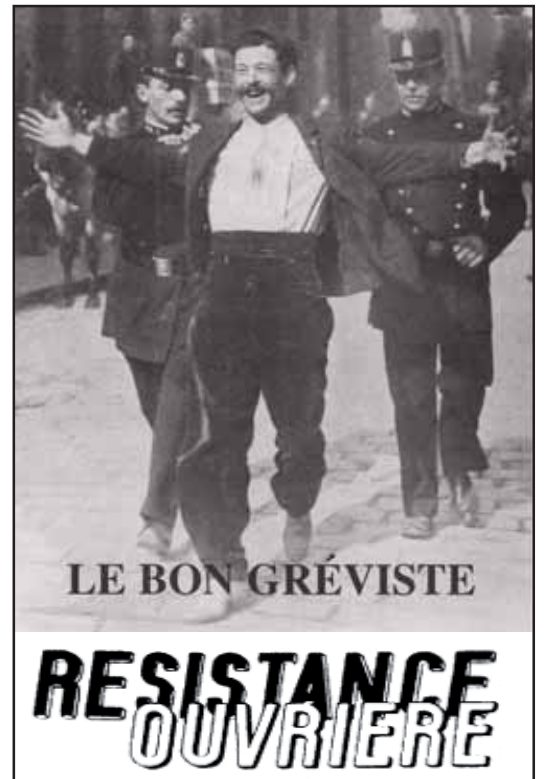


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 750 - Septembre 2024 - 60^{ème} année - 1,50 €



Commission administrative de l'UD FO 44
élargie à tous les militants

Lundi 7 octobre 2024 à 8h45



Salle Capellia

9, chemin de Roche Blanche - La Chapelle sur Erdre

Manitou Ancenis

INTERVIEW

• Quatre questions
à Pierre-Louis Montaudon

Point P

Rapport de force victorieux sur la
plateforme de Saint-Aignan

Assemblées-générales

Textile d'Ancenis et région
FO Com Poste

(Lire P.2)

FO Santé

Des bras, des lits...
...des moyens pour les hôpitaux



(Lire PP.4 & 5)

**225 suppressions de postes
à Saunier Duval ECCI**

Aucun licenciement,
aucun départ contraint !



**Logements collectifs de
l'Hôpital de Sèvre et Loire**

Le bien-être de nos anciens
méprisé

(Lire P.6)

Rentrée scolaire



(Lire P.7)

● Quatre questions à Pierre-Louis Montaudon, FO MANITOU

L'OS : Vous avez obtenu dans la dernière période de belles avancées salariales.

Pierre-Louis Montaudon : Oui, nous avons obtenu une augmentation générale en 2023 de 5,4% et de 5% pour 2024, ce qui permet de maintenir les salaires de base au-dessus de l'inflation. Et puis, même si ce n'est pas notre tasse de thé, nous avons obtenu une enveloppe « intéressement et participation » de 13 % de la masse salariale au lieu de 12 % précédemment. Cerise sur le gâteau, la répartition de l'enveloppe concernant la participation n'est plus hiérarchisée. Elle se fait de façon égalitaire entre tous les salariés, qu'ils soient ouvriers ou cadres. C'est clairement le résultat des débrayages organisés en cours d'année par le syndicat.

L'OS : 2024 a été une année particulière ?

P-L M : Et oui ! Le 1^{er} janvier 2024, les métallos ont vécu un événement très important avec la mise en place de notre nouvelle Convention Collective Nationale. Un tel événement ne s'était pas produit dans la branche depuis une cinquantaine d'années. Bien sûr, des avancées ont été obtenues, en particulier sur la protection sociale, avec la mise en place d'une prévoyance

pour tous les salariés non-cadres, l'amélioration des périodes de Garantie de Maintien de Salaire. Et des droits importants ont été conservés tels que la prime d'ancienneté et les trois jours de carence à la charge des patrons. Mais le nouveau dispositif a eu pour effet de faire « tomber » toutes les conventions territoriales et celle du 44 était très avantageuse. Elle prévoyait par exemple 111 jours de jours d'ancienneté sur toute une carrière (42 ans) et des majorations de 5 à 7 % sur la prime d'ancienneté.

L'OS : Et il y a eu le changement du dispositif des classifications...

P-L M : Il y a eu la suppression des catégories Ouvrier, Administratif-Technicien et Agent de Maîtrise (les OATAM) et le changement du dispositif des classifications. Cela a fait tomber automatiquement nos grilles de rémunérations minimales et le déroulement de carrière. Les AIO (augmentations individuelles obligatoires) qui garantissaient à tous les non-cadres une augmentation individuelle

de 1,5 % tous les 4,5 ans ont été supprimées. La Convention Collective Nationale n'intègre aucune promotion professionnelle fondée sur la qualification et la reconnaissance des diplômes par exemple. Dans les entreprises, la promotion est maintenant réduite à la seule mobilité des salariés vers d'autres métiers, mieux cotés et mieux rémunérés mais celle-ci reste très limitée. La nouvelle classification, basée sur la seule cotation du poste de travail à partir d'une fiche descriptive d'emploi définie par l'employeur seul, donne aux patrons de très larges marges de manœuvre pour positionner à minima les salariés. Pour toutes ces raisons, notre syndicat de base des Métaux d'Ancenis s'est prononcé contre la signature de la nouvelle convention collective.

L'OS : Peux-tu donner un exemple concernant les grilles de rémunérations ?

P-L M : À Manitou et malgré notre détermination, la direction a décidé de raboter,

par le sommet, toutes nos grilles minimales de rémunérations : jusqu'à - 89 € par mois pour les futurs salariés de production, -223 € par mois pour les futurs salariés des bureaux et jusqu'à -422 € par mois pour les futurs chefs d'équipe.

L'OS : Vous avez donc réussi par la négociation à préserver de nombreuses garanties.

PL M : Exactement ! Des négociations ont été ouvertes et la section FO Manitou n'est pas restée l'arme au pied. Ainsi, nous avons pu maintenir un certain nombre de droits dont le calcul de la prime d'ancienneté sur le salaire réel, le paiement des heures supplémentaires et des majorations en fin de mois. Le dispositif d'acquisition des jours d'ancienneté avec 1 jour à 5 ans, 10 ans, 15 ans et 22 ans puis 1 jour tous les 5 ans, soit 8 jours par an après 42 ans d'ancienneté a été maintenu. De la même manière, nous avons obtenu le maintien de la totalité de notre aménagement du temps de travail avec ces 16 jours de RTT forfaitaires et acquis indépendamment des absences pour maladie. Et enfin, les salariés de plus de 60 ans bénéficient d'une 6^{ème} semaine de congés payés.



■ L'Assemblée générale du syndicat FO Textile d'Ancenis et région s'est tenue le 16 septembre



L'assemblée générale du syndicat FO du Textile d'Ancenis et région s'est tenue ce lundi 16 septembre dans les locaux de l'Union départementale à Nantes.

La composition du Bureau a été modifiée et élue à l'unanimité : Véronique Bréger, secrétaire -

Samuel Pineau, trésorier - Phal Uong, secrétaire adjoint - Mounir Sayari, trésorier adjoint - Omar Athoumane Hachim, archiviste.

Véronique Bréger
Secrétaire FO Textile Ancenis et Région

■ FO Com Poste 44 a convoqué son Assemblée générale le 17 septembre



Pour lancer officiellement la campagne pour les futurs CSE à la Poste, les militants FO COM POSTE 44 se sont réunis en Assemblée générale le 17 septembre pour faire voter FO COM.

Nos camarades de Loire-Atlantique sont présents sur les listes de 7 CSE d'établissements sur les 32 que comporte la nouvelle organisation (Courrier, Centre de tri, bureaux de Poste,

Informatique de la Banque Postale, Sécurité informatique, Centre Financier, Direction Technique du courrier).

Pour rappel, ces élections auront lieu du 9 octobre au 14 octobre 2024.

Jérôme Perrocheau
FO Com Poste

■ FO Point P Rapport de force victorieux sur la plateforme de Saint-Aignan de Grandlieu

Depuis l'intégration en mars 2023 des références de l'enseigne Décoceram, la situation était devenue insupportable au sein de la plateforme logistique Point P de Saint-Aignan-de-Grandlieu. Notre plateforme était sous-dimensionnée pour accueillir ces références et la direction du site ne semblait pas en prendre la mesure.

Le déménagement annoncé de notre plateforme sur un site de Montbert (prévu initialement pour Amazon) a ajouté une surcharge de travail supplémentaire, ainsi qu'une saturation extrême du site et la dégradation de nos critères d'intéressement.

Le 31 mai dernier, FO a donc invité les salariés à se réunir en assemblée générale, une première depuis au moins 14 ans. Presque tous les salariés hors cadres sont venus, permettant l'élaboration par FO d'un cahier de revendications, auquel l'élue CFDT s'est associé.

Alors que la direction semblait ouverte à la discussion, celle-ci a décidé d'annuler un entretien prévu le 21 juin avec les élus, au profit d'une communication générale aux salariés,

sans perspective satisfaisante ni annonces de contrepartie financière. En réaction, un débrayage a été organisé le lundi 24 juin de 10h00 à midi : 80 % des ouvriers en CDI y ont participé. En conséquence, 900 lignes de préparations n'ont pas été faites ce jour-là, dans une période de grosse activité pour le groupe. La direction a donc été contrainte de revenir autour de la table des négociations le 27 juin.

Pour maintenir la pression et en l'absence de garantie qu'une réelle négociation ait lieu, un nouveau débrayage était organisé le jour même, auquel de nouveaux salariés se sont joints. Cela a contraint le DRH Bretagne - Pays de la Loire de se déplacer pour mener les négociations.

Après une discussion âpre et franche lors de deux rendez-vous, un accord a été trouvé le 1^{er} juillet, avec notamment l'obtention d'une prime de déménagement et la mise en place d'un panier pour les samedis travaillés.

Cédric Le Roux
Délégué syndical FO Point P

■ Randstad Intérim



Les camarades de FO Randstad intérim, venus de plusieurs départements, étaient en formation à l'Union départementale du 3 au 5 septembre.



Les revendications tout de suite

La Commission exécutive confédérale, réunie le 5 septembre 2024, s'alarme d'un contexte politique inédit, d'une situation économique morose et d'une urgence sociale toujours plus présente.

À l'occasion des élections législatives, les électeurs ont très nettement indiqué leur rejet des politiques menées par le gouvernement sortant : modération salariale, réforme des retraites et de l'assurance chômage, retour de l'austérité budgétaire, abandon des services publics, mépris de la démocratie sociale...

Deux mois après l'issue de ces élections, il est inconcevable pour la Commission exécutive que les leçons de ce scrutin n'aient pas été tirées, qu'un gouvernement démissionnaire prépare de nouvelles coupes budgétaires et qu'un nouveau gouvernement n'ait toujours pas été installé.

Pendant ce temps, le quotidien de l'ensemble des salariés reste marqué par des salaires trop bas, un pouvoir d'achat en berne et des conditions de travail trop souvent difficiles.

La colère est immense notamment face à la situation des urgences et de l'hôpital public, au manque de moyens et d'effectifs dans les écoles. La commission exécutive réaffirme ses revendications, entre autres, de

défense et renforcement des services publics partout sur le territoire, d'abrogation de la réforme des retraites et d'augmentation générale des salaires, traitements, pensions et minima sociaux.

Sur la base de nos revendications, la CE réaffirme son attachement à la pratique contractuelle et conventionnelle pour améliorer le niveau des garanties collectives et des salaires... Sans attendre, les négociations doivent reprendre avec l'ensemble des interlocuteurs sociaux avec un agenda social ambitieux.

Quels que soient nos interlocuteurs, FO continuera de porter l'exigence du progrès, de la justice sociale, de liberté et de la paix. Plus que jamais, elle le fera dans le cadre de l'indépendance c'est-à-dire sur le strict terrain syndical.

La CE soutient tous ses syndicats engagés dans l'action pour faire valoir leurs revendications en toute indépendance. Le Comité confédéral national, qui réunira, les 24 et 25 septembre prochains, les responsables des Unions départementales et des Fédérations FO, examinera les conditions permettant de faire entendre efficacement les analyses et revendications de la Confédération Force Ouvrière. ■

Hommage à notre camarade Philippe Lancien



2009 à 2022 en section Industrie puis Encadrement. Fin connaisseur du droit du travail, ses analyses étaient toujours très pertinentes lors des délibérés.

Nous gardons le souvenir d'un camarade chaleureux, qui défendait les salariés avec conviction et détermination.

Il nous a quittés le 6 septembre dernier, des suites d'un cancer.

À sa femme et ses enfants, l'Union départementale FO de Loire-Atlantique présente ses condoléances.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade Philippe Lancien, ancien secrétaire départemental du syndicat FO des Etam et Cadres du Bâtiment 44 et conseiller prud'homal à Nantes de

Michel Le Roc'h

Site : force-ouvriere44.fr – Blog : fo44.org



LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE UNION DEPARTEMENTALE



ACTUALITES – FO44 – PRATIQUE – DOSSIERS – LIENS UTILES – NOUS CONTACTER

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 60^{ème} année
COPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert - Directeur : Michel Le Roc'h

Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat - 44200 Nantes

Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46 - force-ouvriere44.fr

E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-m@il UD-FO : udf44@force-ouvriere.fr

Édito



L'édito par Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Abrogation de la réforme des retraites, c'est maintenant !

Soixante jours après le 2nd tour des élections législatives, Emmanuel Macron a donc nommé Michel Barnier à la tête d'un gouvernement qui n'est toujours pas en place à l'heure où nous publions ce numéro de L'Ouest Syndicaliste.

Installer un gouvernement d'«union nationale», chargé de poursuivre les basses besognes contre les travailleurs, n'est pas une tâche facile... même avec le soutien complaisant de Marine Le Pen. Ces dernières années - des gilets jaunes à la mobilisation contre le recul de l'âge de départ à la retraite - la colère n'a cessé de s'exprimer malgré la répression. Aujourd'hui, Emmanuel Macron est totalement discrédité. Il a été battu 3 fois aux dernières élections générales ! Mais il continue, malgré cela, à s'accrocher et à dicter sa politique autoritaire et anti-ouvrière, en prenant appui sur les institutions réactionnaires de la V^{ème} République. Il est discrédité et pourtant il n'en continue pas moins dans son déni de démocratie.

Pour ceux qui sont « en haut », cette situation n'est pas sans risque. Chacun a conscience que la situation est « très inflammable » et qu'il ne faudrait pas grand-chose pour que tout explose. La grève à Boeing aux USA pour l'augmentation des salaires (40 % sur 4 ans au lieu des 25 % négociés dans un premier temps par le syndicat) en a surpris plus d'un. 95 % des 32 000 syndiqués ont décidé de lancer la grève pour une durée illimitée, avec mise en place de piquets de grève à l'entrée des sites de production ; tout cela en pleine campagne présidentielle. En France,

ce puissant mouvement revendicatif pourrait donner quelques idées.

Pour prévenir ce « risque », nombreux sont ceux qui souhaitent restaurer « un dialogue social » apaisé. Le patron du Medef, qui a tout à gagné dans la poursuite de la politique engagée par les gouvernements précédents, met tout son poids dans la balance pour avancer dans cette direction. Et pour cause ! Les dividendes versés aux actionnaires ont atteint un record en 2023 - 63,2 milliards aux seuls actionnaires du CAC 40 - et depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron en 2017, le patrimoine des 500 plus grosses fortunes françaises a bondi de 25 à 42 % du Produit Intérieur Brut. Dans le même temps, 575 000 personnes ont basculé sous le seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian) pour atteindre 9,145 millions d'individus.

Les patrons ont envie que ça continue. Patrick Martin, président du Medef multiplie donc les sorties, n'hésitant pas à participer à la fête de l'humanité pour croiser le fer avec Sophie Binet, reconnaissant même la nécessité d'augmenter les salaires. Sur son compte X, il a aussitôt déclaré : « Débattre avec Sophie Binet à la fête de l'humanité, c'est la preuve que l'on peut dialoguer, malgré nos divergences, de manière apaisée. C'est comme cela que doit fonctionner la démocratie à laquelle nous sommes tous attachés ». Paris vaut bien une messe !

À l'invitation du patron du Medef, les organisations syndicales et le patronat ont donc décidé de se retrouver rapidement pour discuter.

Le magazine d'actualité économique Challenges titre dans son édition datée du 18 septembre : « Les partenaires sociaux veulent rouvrir les négociations sur de gros dossiers, comme les seniors et l'assurance-chômage. Une aubaine pour Michel Barnier, qui lui permettrait de contourner le blocage politique du Parlement ».

Bien entendu, nous sommes pour la négociation collective et la pratique contractuelle pour améliorer les garanties collectives et les droits des salariés. C'est ce qu'a réaffirmé la Commission Exécutive Confédérale lors de sa dernière séance du 5 septembre dernier. Mais s'agit-il de cela aujourd'hui ?

La réforme des retraites ne tient qu'à un fil. Nous n'avons jamais été aussi proches d'obtenir l'abrogation de la réforme des retraites et le retour aux 62 ans pour commencer. Le préalable à toute négociation sur l'emploi des seniors et à l'amélioration de notre système de retraite progressive, c'est le retrait de ce texte. Le Comité Confédéral National (les représentants des Unions départementales et des Fédérations) se réunira les 24 et 25 septembre et en discutera. Il « examinera les conditions permettant de faire entendre efficacement les analyses et revendications de la Confédération Force Ouvrière », en particulier concernant la réforme des retraites. Soyons certains que le Comité Confédéral National prendra les décisions nécessaires pour contraindre le futur gouvernement à abroger cette loi très rapidement. ■

NB : Nous continuons d'appeler les militants et les syndiqués à participer aux rassemblements et manifestations pour le cessez-le-feu à Gaza. La confédération s'est adressée au nouveau 1er ministre en ce sens. Pour stopper le génocide en cours, nous devons mettre toutes nos forces dans ce combat. Nous saluons la prise de position de Dominique de Villepin sur France-Inter le 12 septembre dernier : « Gaza est sans doute le plus

gros scandale historique et dont plus personne ne parle dans ce pays. C'est le silence, c'est la chape de plomb. Je suis obligé de googler pour trouver une brève qui me donne des nouvelles du nombre de morts à Gaza. C'est un véritable scandale sur le plan de la démocratie. Et tout cela au nom de quoi ? Ah, c'est la guerre, c'est comme ça ! Ce n'est pas une guerre comme les autres à Gaza, puisque ce sont des populations civiles qui meurent. On

est en absurdité. La France s'efface (...) et ça je ne peux pas l'accepter (...). A Gaza, les corps sont en morceaux, les cœurs sont en morceaux, les âmes sont en morceaux, les têtes sont en morceaux (...). Il faut laisser Israël mener sa guerre jusqu'au bout ? ». Voici une déclaration courageuse, à contre-courant de tous ceux qui soutiennent Netanyahu et permettent ainsi que le massacre se poursuive !

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2024

- Abonnement GROUPE 1 (à partir de 5 adhésions, ou syndicat incomplet) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 : 12 €uros

(pour les syndicats nous fournissant la liste complète de leurs adhérents)

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel ou moins de 5 adhésions : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



DES BRAS, DES LITS...



Rassemblement régional FO devant la Préfecture de Loire-Atlantique le 22 août

Cet été, la fermeture partielle des urgences des Centres Hospitaliers (CH) de Montaigu et d'Ancenis ont conduit à une saturation de celles du CHU de Nantes. L'attente a atteint les 70 heures et en trois semaines, quatre personnes sont décédées. On notera que cela n'a pas empêché le CHU de Nantes de dépenser 185 000 € pour son nouveau logo.

Constatant que le cas du CHU de Nantes n'était pas isolé et afin de dénoncer la situation critique des hôpitaux de la région, il a été décidé par le Groupement régional FO SPS de mettre les pouvoirs publics devant leurs responsabilités et d'organiser un rassemblement régional le 22 août devant la préfecture de Nantes.

À cette occasion, une délégation FO a été reçue par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le sous-préfet. L'ARS a affirmé avoir déployé des moyens, moyens qui sont déjà en place sur le CHU et qui ne répondent absolument pas aux besoins des équipes et des patients.

Plus précisément, le syndicat FO du CHU de Nantes revendique l'ouverture immédiate de 120 lits d'aval pour désengorger les urgences et la création de postes suffisants pour compenser les absences dans les services. Les personnels exigent la création de quatre postes supplémentaires de jour et de nuit aux urgences: deux postes d'aide-soignantes et deux postes d'infirmières d'orientation et d'accueil.

Afin de franchir un degré supplémentaire, une intersyndicale s'est tenue à l'initiative de l'Union

départementale FO 44. La date du samedi 14 septembre a été retenue afin de mobiliser la population et les hospitaliers sur l'exigence de moyens pour les hôpitaux.

Le 14, une délégation de l'intersyndicale a également été reçue par la sous-préfète et la directrice départementale de l'ARS. De façon surprenante, la sous-préfète a déclaré que la question de la santé était hors de son champ de compétences. Le préfet est pourtant le représentant local de l'exécutif et les préfectures participent à l'élaboration des plans sanitaires. Selon l'ARS, les solutions

se limiteraient à des réorganisations, notamment des soins de ville et à domicile. Difficile à entendre quand 10 % de la population de Loire-Atlantique n'a pas de médecin traitant et qu'elle manque cruellement d'infirmiers libéraux et d'aides à domicile.

Lors de cet entretien, FO a donc martelé ses revendications : **Des Bras ! Des Lits ! Des moyens pour les hôpitaux !**

FO a rappelé la nécessité pour le gouvernement de stopper sa politique d'austérité, de supprimer l'ONDAM* qui impose des coupes budgétaires et provoque des pertes de chances de survie pour les patients.

Nous le savons, les services publics tels que l'Hôpital ou l'École (voir page 7) ont été continuellement dégradés par des décennies de coupes budgétaires. Et cela continue. Le 11 juillet, Emmanuel Macron et son gouvernement démissionnaire prévoyaient 25 milliards d'économie supplémentaires dès 2024. À présent, 30 milliards d'économie

sont annoncés en 2025 puis environ 100 milliards de 2026 à 2028. Au plan national, les services sont exsangues mais un décret du 7 juillet 2024 supprime encore 1 500 postes d'internes.

La Commission administrative de l'Union départementale du 7 octobre prendra des dispositions audacieuses pour qu'enfin les pouvoirs publics nous prennent au sérieux et que les postes et les lits soient créés.

Assez des morts aux urgences ! ■

*L'ONDAM (objectif national de dépenses d'assurance-maladie) a été créé par les ordonnances de 1996 (plan Juppé) et est fixé chaque année par le Parlement, conformément aux dispositions de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS). On ne part plus des besoins réels en soins d'un patient qui sont remboursés mais d'un objectif de réduction des dépenses de santé. Dès lors, ceux qui ont les moyens de se soigner le peuvent, les autres, non. C'est donc la remise en cause des principes fondateurs de la Sécurité sociale.



De g. à d. : Jérémy Beurel, secrétaire adjoint FO du CHU de Nantes - Benjamin Delrue, secrétaire régional du GD Santé - Michel Le Roc'h, secrétaire de l'UD CGT-FO 44

MANQUE DE POSTES



« C'est tellement inimaginable qu'il faut l'avoir vécu pour le croire. Je n'ai pas de mots pour exprimer ma colère et mon indignation. »

En 2023, un patient de 83 ans est décédé peu après son passage aux urgences. À la fin de cet été, sa fille a écrit à plusieurs organisations syndicales, à des élus, à l'ARS et à la presse pour appuyer la mobilisation en cours, pour témoigner du parcours chaotique, douloureux, révoltant des derniers instants vécus par son père, en posant cette simple question : « Parmi ceux qui décident de notre sort, lesquels pourraient accepter un tel traitement pour eux ou pour leurs proches ? Là est la vraie question et nous en connaissons tous la réponse. »

Elle s'était adressée par courrier au ministre de la Santé, Aurélien Rousseau, en octobre 2023. En voici quelques extraits :

« Monsieur le Ministre, Personne n'ignore l'état actuel de notre système de santé, notamment et en particulier le grave dysfonctionnement du service des urgences de nos hôpitaux.

Tout le monde en parle car tout le monde le sait.

Mais, de même que nos plus intimes souffrances, ce qui se dit est bien loin de ce qui se vit.

Mon papa a été hospitalisé au sein des urgences de Challans en Vendée le 25 août dernier.

Il avait 83 ans, était atteint d'une grave maladie neurodégénérative et toutes ses capacités cognitives s'étaient brutalement dégradées.

Il se trouvait constamment dans un état d'extrême angoisse, ce qui le rendait très agité.

Durant 5 jours et 4 nuits il est resté sur un simple brancard, sans pouvoir bouger, dans un couloir où se succédaient les brancards, et le personnel soignant s'est vu contraint de l'attacher, de peur qu'il ne tombe, tant l'agitation témoignait de son angoisse. [...]

Nous manquons terriblement de médecins, et ce dans toutes les spécialités.

Le personnel soignant est épuisé,

tant moralement que physiquement. Ils finissent par abandonner leur métier car se sentant eux-mêmes abandonnés...

Et nous ne sommes rien sans eux.

Mon papa est arrivé à l'hôpital de Machecoul dans un état très dégradé, dû en partie à une totale déshydratation et le pronostic des médecins fut très alarmiste. Le personnel de l'hôpital l'a accompagné du mieux qu'il pouvait et fait le maximum pour le sauver.

Mais la faiblesse de son état l'a emporté le 07 septembre dernier. [...]

Je reste persuadée qu'une prise en charge directe à l'hôpital de Machecoul aurait permis sa survie. [...]

OUI, en 2023, au moment où le champagne coule à flot au Château de Versailles...

Comme un symbole évocateur de notre triste passé monarchique à l'heure de la proclamation des valeurs de la République [...]. »

Rassemblement intersyndical devant le CHU de Nantes
le 14 septembre 2024



...DES MOYENS POUR LES HÔPITAUX

● Déclaration FO CHU Nantes lors du rassemblement régional des Urgences du 22/08/2024

DES BRAS ET DES LITS POUR L'HÔPITAL

Voilà le résultat de 40 années de casse des services publics ! 40 ans que, gouvernement après gouvernement, les moyens pour les hôpitaux sont réduits, que des lits ferment et que le personnel manque.

L'ère Macron, pourtant marquée par l'épidémie de la Covid n'a pas épargné l'hôpital. Sous son règne, 21 000 lits supplémentaires ont été fermés... alors même qu'on nous disait en 2020 avoir entendu les hospitaliers !

Certes, il y a eu les Ségur et les 183 € supplémentaires, mais ils ont vite été rattrapés par l'inflation galopante. Et pour rappel, de nombreux collègues du médico-social en ont été exemptés, aggravant la crise dans ce secteur.

Aujourd'hui, ces gouvernements successifs sont directement responsables de la mort de patients aux Urgences.

Ils sont responsables de la perte de chance de nombreux patients. Ils sont responsables de la casse des hôpitaux et plus largement du système de santé, ainsi que de tous

les services publics.

413 milliards d'euros ! C'est ce que le président Macron a su trouver pour la guerre. Dans le même temps, les budgets des hôpitaux étaient revus à la baisse. C'est inadmissible ! De l'argent, il y en a. Chaque année, ce n'est pas loin de 200 milliards de cadeaux faits aux grands groupes financiers.

Le syndicat Force Ouvrière du CHU de Nantes exige donc un plan massif d'investissement pour les hôpitaux par :

► **DES BRAS ! DES LITS !**

► **Le dégel du point d'indice à hauteur de 10% minimum.**

► **La réouverture de tous les lits fermés au niveau national.**

► **La réouverture de tous les services d'Urgences fermés.**

► **Une embauche massive de personnel pour pallier les manques et renforcer les équipes.**

► **L'abrogation de l'ONDAM afin d'en finir avec les budgets rabotés chaque année.**

► **Un plan massif de formation de**

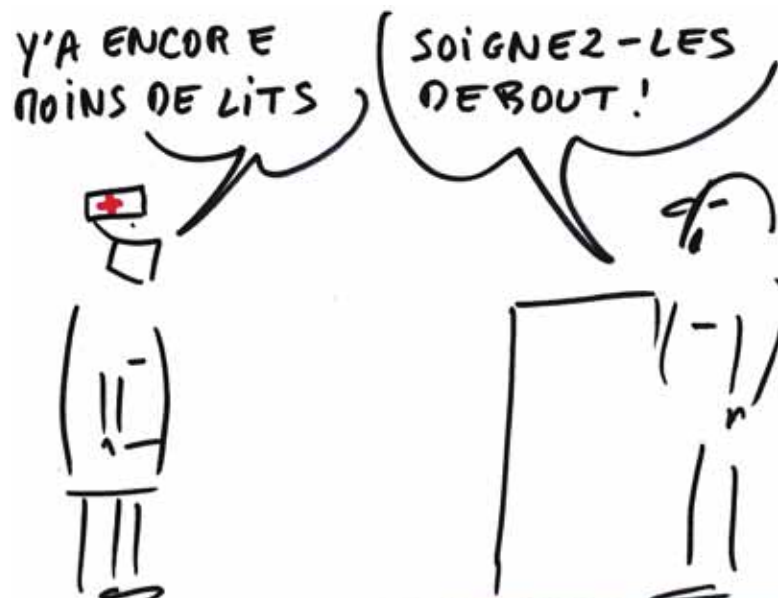
médecins et paramédicaux.

► **Abrogation du décret du 7 juillet 2024 supprimant les 1500 postes d'internes.**

Et plus particulièrement sur le CHU :

► **L'ouverture immédiate de 120 lits d'aval pour désengorger les Urgences.**

Le syndicat FO du CHU de Nantes revendique l'ouverture immédiate de 120 lits d'aval pour désengorger les urgences et la création de postes suffisants pour compenser les absences dans les services. Les personnels exigent la création de quatre postes supplémentaires de jour et de nuit aux urgences : deux postes d'aide-soignantes et deux postes d'infirmières d'orientation et d'accueil.



■ Maintien des établissements médico-sociaux de Mindin à Saint-Brevin-les-Pins

Mardi 10 septembre, 230 personnels des établissements médico-sociaux publics de Mindin se sont réunis en Assemblée Générale à Saint-Brevin-les-Pins. Les agents

présents, combatifs et prêts à ne rien lâcher sur les revendications, ont discuté de multiples problèmes tels que les difficultés de gouvernance au Foyer de Vie « Les Abris de

Jade » ou bien celles de recrutement à l'IME* L'Estuaire, et de stabilité d'emploi sur les fonctions d'encadrement.

Depuis l'annonce de délocalisation en 2019, les projets de chaque établissement sont à l'arrêt. Concernant les activités du GCSMS** (blanchisserie, cuisine, espaces verts), un récent audit fait craindre le glissement d'une partie des prestations de blanchisserie vers le secteur privé.

Dès janvier 2025, certaines tâches seraient transférées vers le CH de Saint-Nazaire qui est pourtant dans l'incapacité d'absorber du linge supplémentaire.

Dans le même temps, un médecin psychiatre, exerçant à l'EPMS Le Littoral depuis plusieurs années et reconnu de tous, a décidé de démissionner. Il venait d'être mis en cause dans ses pratiques par l'ARS des Pays-de-la-Loire. Cette provocation

a déclenché l'indignation de ses collègues généralistes et psychiatres qui ont menacé de démissionner à leur tour.

Dans ce contexte, le dépôt d'un préavis de grève a été voté à l'unanimité. ■

Yann Le Fol
Secrétaire du GD des services de Santé

*Institut médico-éducatif

**Groupement de coopération sociale et médico-sociale



Photo : Hervé PINSON Courrier du Pays de retz. Actu.fr

■ 225 suppressions de postes à Saunier Duval ECCI

Aucun licenciement, aucun départ contraint !

Le 13 mai dernier, la direction du groupe allemand Vaillant avait annoncé la suppression de 700 postes en Europe, dont 50 en main d'œuvre indirecte à l'usine Saunier Duval ECCI de Nantes. Au début du mois de juillet, la direction annonçait un plan social de 250 salariés, dont 180 en main

d'œuvre directe - soit un tiers des effectifs ! Ce sont finalement 225 salariés menacés de perdre leurs emplois dans le cadre d'un « plan de sauvegarde de l'emploi » que la direction de l'usine nantaise souhaite finaliser d'ici décembre.

Ce 9 septembre dernier, une soixantaine de salariés répartis sur les équipes du matin et de l'après-midi (l'usine fonctionne en 2x8) ont rejoint le piquet du débrayage appelé par la section FO que celle-ci avait proposé dans l'action commune. Avec le soutien de l'Union départementale et des camarades de l'interprofessionnelle, notamment des camarades FO Transports de la Semitan Naolib, un barnum a été installé. L'objectif de ce débrayage était de permettre d'échanger avec les salariés, mais également de ne

pas laisser la direction dicter le tempo. Comme l'indiquait dans la presse locale notre camarade Bruno Hatton, du syndicat FO des Métaux de Nantes & Région, « le PSE est entré dans sa phase active avec le nombre de postes et les postes supprimés. Mais [la direction] souhaite gérer les annonces à son rythme. Les gens sont suffisamment stressés et dans l'angoisse. Ils doivent être informés de ce qui les attend ».

La direction de l'usine justifie ce plan social au regard de la baisse de commandes de pompes à chaleur, liée

à l'effondrement des constructions neuves dans le secteur du Bâtiment: du chômage partiel et des prêts de salariés sont déjà à l'œuvre depuis décembre 2023. Or, le groupe Vaillant a indiqué avoir enregistré l'année passée une croissance de 3 % de son chiffre d'affaires en Europe. Par ailleurs, l'entreprise a bénéficié de montants importants de CICE (dispositif Hollande), de crédit d'impôt recherche et d'exonérations pérennes de cotisations (dispositif Macron), sans aucune contrepartie. L'annonce de la suppression du



tiers des effectifs ouvriers constitue une menace pour la pérennité du site nantais, d'autant plus que le groupe Vaillant développe des installations dans des pays à moindre coût salariaux, y compris au sein de l'Union européenne, comme la Slovaquie. Cette annonce entre en totale contradiction avec la politique censée être portée par Emmanuel Macron, qui annonçait en septembre 2023 un objectif d'un million de pompes à chaleur produites en France d'ici 2027, tandis que ses ministres,

désormais « démissionnaires », Roland Lescure (Industrie) et Bruno Lemaire (Économie) ont présenté dans ce cadre, le 15 avril dernier, un « plan d'action » qui prévoyait la création de 45 000 emplois dans le secteur.

Cette situation est insupportable et Force Ouvrière défendra avec détermination les intérêts des salariés de l'usine en rappelant sa revendication première : aucun licenciement, aucun départ contraint ! ■

■ Logements collectifs de l'Hôpital de Sèvre et Loire

Le bien être de nos anciens méprisé

Au cours du mois de février 2024, la fermeture de 39 logements collectifs, répartis sur les communes de La Haye-Fouassière et Haute-Goulaine, a été annoncée. Ce sont des studios d'environ 38 m² qui permettent à des personnes de plus de 80 ans et jusqu'à la doyenne de 106 ans de conserver leur autonomie dans un contexte sécurisé. Il y a du personnel 24h/24 et 7/7 jours, disponible en cas de besoin et pour organiser la vie collective. Ces collectifs sont au cœur des communes, leur permettant d'avoir une meilleure vie sociale. C'est un soulagement pour les familles des résidents de les savoir bien entourés. Cela l'est également pour les résidents qui ne sont plus isolés à leur domicile, malgré les aides qui leur sont apportées (soins, ménages, repas, ...). Cela ne remplit pas 24 h ni l'isolement de la nuit malgré les visites des proches qui font ce qu'ils peuvent.

C'est dire l'étonnement, la colère qui s'est emparée de toutes ces personnes lors de cette annonce. Et ceci deux ans après la fermeture de 75 logements collectifs appartenant au groupe VYV (regroupement de mutuelles) répartis également sur 5 communes de l'agglomération nantaise.

Quel devenir pour ces personnes, encore autonomes malgré quelques aléas liés à la vieillesse ? Eh bien, c'est l'Ehpad ou le retour à domicile !

Inadmissible, inconcevable pour ces résidents et leurs familles qui se sont constitués en collectif et ont mis en ligne une pétition pour contrer ce projet soutenu par l'ARS et le Département.

L'intersyndicale des retraités 44 s'est saisie du dossier et a sollicité un entretien avec l'ARS, le Département et la Préfecture.

Le sous-préfet chargé des affaires sociales a reçu l'intersyndicale, sans nous donner aucune garantie, le

dossier n'étant pas de son ressort nous a-t-il dit !

Le Préfet ne représente-t-il pas l'État dans un département, une région ? Oui. Donc il peut et doit



Rassemblement de l'intersyndicale des retraités de Loire-Atlantique devant la Préfecture le 4 septembre

appuyer notre exigence auprès du département et de l'ARS !

Il a cependant appuyé pour que l'ARS nous reçoive, celle-ci n'ayant pas donné suite à notre demande. Cet entretien n'a évidemment rien apporté hormis à nous dire

qu'elle visait une offre de soins la plus diversifiée possible, que la situation dans le 44 serait « moins pire » qu'ailleurs, que l'enveloppe financière ne dépend pas de l'ARS.

L'ARS est bien l'émanation du ministère de la Santé, donc du gouvernement qui restreint les budgets sur le dos de la santé sur les soins de nos anciens comme de toute la population. Aucun engagement n'en est ressorti sauf à dire que personne ne restera sur le « carreau », que des solutions étaient envisagées !

Une offre la plus diversifiée possible ? en fermant ces structures et les faire reprendre par le privé ?

Le privé avec le coût que cela engendrera pour les résidents. Le privé dont le premier credo est que cela rapporte, donc de faire des bénéfices.

Deux rassemblements ont eu lieu en lien avec les familles de résidents et le soutien des maires des

communes concernées. Le 4 juillet, l'intersyndicale était mobilisée en nombre devant la mairie de Vertou. Un deuxième appel a été lancé pour le 29 août, date à laquelle se tenait une réunion rassemblant les différents acteurs de ce dossier. Nous nous sommes retrouvés devant la Préfecture, siège de représentation de l'État. Une centaine de personnes présentes avec prise de parole de l'intersyndicale, d'une représentante des familles et de l'ancien maire de La Haye-Fouassière puis de l'adjoint du maire actuel. Une motion adoptée à l'unanimité a été envoyée à la Préfecture pour lui demander de soutenir notre exigence de maintien de ces logements collectifs.

Ce dossier n'est pas clos et nous attendons une réponse à notre demande intersyndicale d'entretien auprès du Préfet et du Département. ■

Monique Renaud
Président de l'UDR FO 44

COMMUNIQUÉ intersyndical du 07/09/2024



HALTE À LA CRIMINALISATION DES VOIX QUI DENONCENT LE GÉNOCIDE EN COURS À GAZA

Nos organisations syndicales ont été informées de la convocation au tribunal, ce mardi 10 septembre, de trois militants de l'Association France Palestine Solidarité 44 pour avoir brandi des banderoles dénonçant le génocide en cours à Gaza ⁽¹⁾.

Le gouvernement continue donc de réprimer les voix qui s'élèvent pour cessez-le-feu à Gaza comme en

Cisjordanie, qui portent l'exigence de paix. C'est inacceptable.

Nos organisations syndicales appellent à rejoindre le rassemblement de soutien devant le Palais de Justice de Nantes ce mardi 10 septembre à partir de 9h45 et à participer aux manifestations à venir, notamment le samedi 14 septembre à 16h00 (Place Royale - Nantes) pour porter nos revendications :

**Cessez-le-feu immédiat en Palestine !
Arrêt des massacres ! Halte au génocide !
Arrêt des livraisons d'armes !**

⁽¹⁾ Pour rappel, la Cour internationale de justice a reconnu dès son ordonnance du 26 janvier 2024 le risque « plausible » de génocide commis par le gouvernement israélien à l'encontre du peuple palestinien, dans la bande de Gaza.

■ Rassemblement de soutien à trois militants de l'AFPS devant le Palais de justice de Nantes ce 10 septembre



Le 10 septembre dernier, Force Ouvrière était fortement représentée sur le parvis du Palais de Justice en soutien aux trois militants de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), qui étaient convoqués au Tribunal Judiciaire de Nantes pour se voir notifier un avertissement pénal probatoire et une amende de 50 €.

Ces derniers avaient été interpellés le 30 juillet dernier par la gendarmerie, accompagnée de la police municipale de La Chapelle-sur-Erdre, pour avoir brandi deux banderoles dénonçant

le génocide en cours à Gaza. Cette interpellation avait été suivie d'une audition libre et d'un fichage anthropométrique avec inscription au fichier du Traitement des Antécédents Judiciaires.

Pour Force Ouvrière, ce rassemblement était également l'occasion de rappeler notre refus de la criminalisation des voix qui dénoncent le génocide en cours à Gaza et notre attachement aux libertés démocratiques, ainsi que notre position pour le cessez-le-feu immédiat en Palestine.

L'Union départementale salue la décision des trois militants de l'AFPS « d'exprimer leur refus de la sanction proposée, estimant que cette sanction vise à empêcher un droit d'expression légitime face à une injustice criante, un non-respect flagrant du droit international et constitue une atteinte à la liberté d'expression en même temps qu'une volonté de criminalisation de l'action militante. » (communiqué de l'AFPS). ■



Rassemblement le 4 septembre devant le commissariat de Rezé en soutien aux professeurs convoqués et contre la répression. Une mobilisation intersyndicale contre le « choc des savoirs » avait été organisée devant le lycée Jean Perrin à l'occasion de la tenue d'une réunion d'inspecteurs et du directeur académique des services de l'Éducation nationale de Loire-Atlantique. Une plainte avait alors été déposée contre ceux qui étaient entrés pacifiquement dans l'établissement.

Le gouvernement « démissionnaire » est toujours aux affaires depuis les résultats des élections législatives anticipées et la ministre de l'Éducation nationale, Nicole Belloubet, ne fait pas exception à la règle. Elle ne se contente pas de gérer les affaires courantes mais elle poursuit les réformes engagées. Celle de la voie professionnelle qui démantèle les lycées professionnels au profit du juteux marché de l'apprentissage et celle du « choc des savoirs » qui continue de faire l'objet d'un immense rejet des personnels

et des parents d'élèves malgré la répression (voir rassemblement du 4 septembre devant le commissariat de Rezé). L'annulation des crédits de l'Éducation nationale dans le budget de la loi de finances 2024 est confirmée : moins 900 millions d'euros dans l'enseignement supérieur et moins 700 millions pour les écoles, les collèges et les lycées. En revanche, il n'y a aucun problème de financement pour le Service National Universel (SNU) qu'Emmanuel Macron ne parvient pas à imposer face à la résistance de la jeunesse. La Cour des Comptes annonce 5 milliards d'euros

de budget de fonctionnement annuel en cas de généralisation. Or, la place des jeunes est d'aller à l'École pour apprendre, pas dans des lieux d'embrigadement dans une logique de préparation à la guerre.

Dans ces conditions, les syndicats FO de l'Enseignement ont estimé que la rentrée scolaire était inédite et qu'il n'était pas possible de faire comme si de rien n'était. D'autant que près de 3 200 postes n'ont pas été pourvus aux concours cette année. Ils se sont donc réunis en intersyndicale et ont adopté un communiqué appelant l'ensemble des collègues à se réunir dès la pré-rentrée en assemblées générales pour discuter de la situation. « Ces réformes, largement contestées et âprement combattues dans notre département, la majorité des personnels, des parents d'élèves, des organisations syndicales et de jeunesse, n'en veulent pas. Elles sont encore moins acceptables aujourd'hui qu'hier ! La rentrée ne peut pas se faire sans une remise en cause des mesures décidées par un gouvernement désormais démissionnaire. En cette rentrée, aucune annonce n'est faite pour améliorer les conditions de travail des personnels. Les revendications demeurent, notamment l'abrogation du « Choc des savoirs » Attal-Belloubet et la réforme de la voie professionnelle, pour un véritable choc des moyens ! » (extrait du communiqué FO, FSU,



Sud, CGT, SNL du 27 août).

Le SNFOLC 44 a pour sa part adopté une déclaration de rentrée en assemblée générale le 29 août pour inviter « les collègues à rejoindre l'appel des organisations étudiantes et lycéennes, le 7 septembre, sur la base de ses revendications :

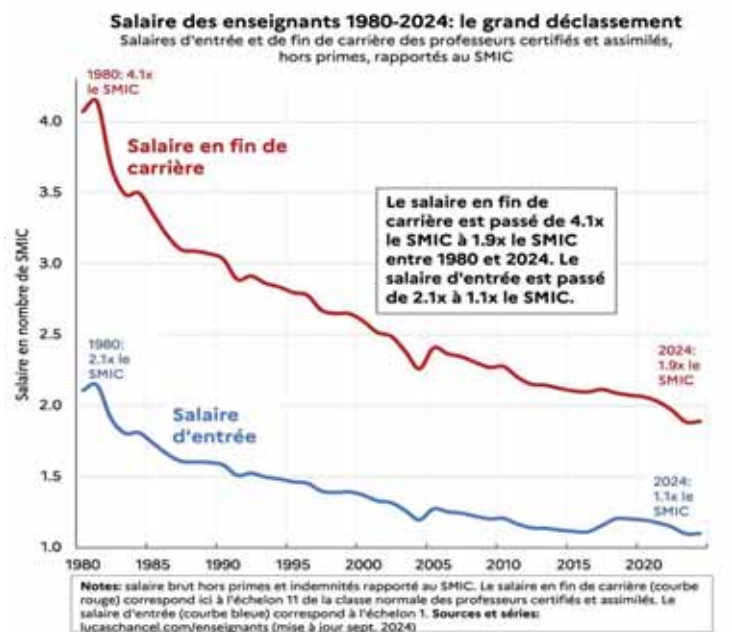
- ▶ l'abrogation de la réforme des retraites,
- ▶ des moyens pour l'Hôpital, l'École et les Services publics, et la création des postes statutaires à hauteur des besoins,
- ▶ une réelle augmentation des

salaires et du point d'indice avec un rattrapage du pouvoir d'achat, ▶ l'abrogation de la réforme du lycée, de Parcoursup, l'abandon du Service National Universel, ▶ le retrait du « Choc des savoirs », le maintien des structures spécialisées et de l'enseignement adapté et l'abandon des mesures de l'« Acte 2 de l'Inclusion » quand, en cette rentrée, au moins 24 000 élèves en situation de handicap sont privés d'un enseignement adapté. »

Groupes de niveaux et effectifs en Loire-Atlantique

Les groupes de niveaux dans les collèges se mettent difficilement en place, ce qui est à mettre au compte de la forte mobilisation dans le département, mais le décret existe bel et bien. Certaines disciplines perdent leurs dédoublements de classe et des options existantes disparaissent puisque la "réforme" du choc des savoirs se fait avec les mêmes moyens que l'année précédente.

Les lycées ne sont pas épargnés. 13 800 élèves sans affectation en lycée et des effectifs très (trop) chargés dans les classes. 35 voire 38 élèves par classe en 2nde au lycée Clémenceau, 35 à Appert, à La Herdrie ou à Clisson. Et après avoir découvert 36 élèves par classe en 1^{re} à la rentrée, les personnels et les élèves du lycée Guist'hau ont décidé de se mobiliser.



En Loire-Atlantique, plus de 1 000 élèves en situation de handicap sont sans solution.

UN SCANDALE !

La seule bonne nouvelle ? Le tribunal administratif de Nantes vient de suspendre la décision du Conseil départemental de Loire-Atlantique

qui avait annoncé ne plus prendre en charge le transport pour les enfants en situation de handicap habitant à moins de 5 kilomètres de leur école et moins de 10 kilomètres du collège.

Les 450 familles qui ne devaient plus avoir droit au transport adapté pour leurs enfants à la rentrée scolaire pourront finalement bien en bénéficier.

La rentrée sans toit

Le 27 juillet 2017, quelques mois après son élection, à Orléans, Macron déclarait : « La première bataille, c'est de loger tout le monde dignement. Je ne veux plus d'ici la fin de l'année avoir des

femmes et des hommes dans les rues. Dans les bois ou perdus. C'est une question de dignité, c'est une question d'humanité et d'efficacité là aussi. ».

Selon le portail en ligne de statistiques Statista, le nombre de SDF en France était alors de 143 000, 5 ans plus tard, en 2022, à la fin du premier quinquennat de Macron, il était de 330 000...

En octobre 2022, Olivier Klein, alors ministre du Logement du deuxième quinquennat Macron, affirmait qu'aucune famille avec enfants ne pourrait être expulsée sans solution alternative, le gouvernement de l'époque assurait qu'il travaillait « à ce que cet hiver, il n'y ait aucun enfant dans la rue ». Presque deux ans plus tard, en cette rentrée scolaire 2024, la Fédération des acteurs de la solidarité et l'Unicef annoncent que le nombre des enfants sans abri a encore augmenté en 2024. Selon leur baromètre annuel, ils étaient ainsi 2043, dont 467 âgés de moins de 3 ans, à avoir dormi dans la rue la nuit du 19 au 20 août, chiffre en augmentation de 3% par rapport à 2023, de 120% depuis 2020. Un chiffre largement sous-évalué puisqu'il ne prend en compte que les appels au 115 qui, faute de places, n'ont pas été satisfaits, alors qu'on sait que de nombreuses personnes à la rue,



découragées, ont renoncé à appeler ce numéro. En Loire-Atlantique, si ces chiffres sont en baisse par rapport à 2023, ce sont 40 enfants qui, à cette date, ont dormi dans la rue.

Il n'y a bien sûr aucune fatalité à ces chiffres révoltants. L'ignoble loi Kasbarian-Bergé, dite loi « anti-squat », adoptée par le parlement le 14 juin 2023 grâce aux voix de la « majorité » présidentielle, de LR et du RN, criminalise les sans-abri, condamne, jusqu'à deux ans de prison et 30 000 euros d'amende, les personnes et familles qui, face à la pénurie organisée des hébergements

d'urgence, se mettent à l'abri dans des logements inhabités, accélère les procédures d'expulsion, retire au juge le pouvoir de suspendre l'expulsion quand il l'estime possible et nécessaire. Le 9 novembre 2023, l'Assemblée nationale a adopté, sans vote, avec le recours au 49.3, l'ensemble du projet de loi de finances pour 2024. Dans la version définitive du texte, les amendements portant sur la création de 10 000 places d'hébergement d'urgence, pourtant adoptés en commission des finances, ont été repoussés. C'est donc en toute connaissance de cause que la macronie et ses alliés, foulant aux pieds leurs hypocrites promesses, mettent en danger la vie de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants. La priorité affichée à l'économie de guerre, avec l'adoption d'une loi de programmation militaire 2024/2030 de 413 milliards d'euros, en augmentation de 40 % par rapport à la précédente, est un choix politique assumé, fait au détriment des personnes précaires, de l'hôpital, de l'école et de tous les services publics. Elle doit être combattue.

Rectorat et Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) : Non à l'extension des périodes de congés imposés !

Depuis plusieurs années, le nombre de jours de fermeture des services académiques ne cesse d'augmenter : + 73 % entre 2022 et 2025.

Les personnels sont donc contraints de poser leurs congés en fonction de la fermeture des locaux.

Jusqu'en 2022, les agents étaient concernés par la fermeture de deux semaines en août et une semaine sur les vacances d'hiver.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la rectrice voudrait imposer trois semaines en août et deux semaines en fin d'année, auxquelles s'ajouteraient le pont de l'Ascension et le 2 janvier (26 jours ouvrés).

Les organisations syndicales FO,

CGT et UNSA ont voté contre ce projet. Une pétition a été lancée en direction de la Rectrice afin d'obtenir l'annulation de cette nouvelle mesure qui va à l'encontre des choix individuels, du statut et du droit à congés des personnels.

Des réunions intersyndicales sont programmées le 24 septembre à la DSDEN (site Margueritte) et le 30 au rectorat (site de la Houssinière) afin de construire le rapport de force.

À noter également en cette rentrée que 7 postes de personnels administratifs ne sont pas pourvus et que le rectorat ne parvient pas à recruter des contractuels car le coût de la vie est trop élevé à Nantes pour des salaires... trop faibles.

L'Os a lu

Pour des millions d'enfants et d'adolescents dans le monde, la rentrée scolaire est un moment fort de l'année, celui où l'on retrouve ses copines et ses copains, celui où l'on est content, ou pas, de retrouver tel ou tel professeur, celui où les jeunes, momentanément à l'abri des problèmes de la vie extérieure, mènent une vie normale de jeune, indispensable à leur construction psychologique. Le lundi 9 septembre aurait dû marquer le début de la nouvelle année scolaire à Gaza. Cela ne sera pas le cas pour les 670.000 enfants de cette région, rescapés des bombardements incessants de l'armée israélienne, les 45.000 enfants qui devaient faire leur première rentrée vont rejoindre les 625.000 autres privés d'école depuis presque un an. *Ouest-France* daté des 14-15 septembre rapporte les propos de Sam Rose, directeur-adjoint des opérations de l'Unrwa, l'agence de l'ONU en charge des réfugiés palestiniens depuis 1949 : « plus de 85% des écoles ont été détruites ou sérieusement endommagées ». Le 11 août dernier, une des rares écoles encore debout, servant de refuge pour des familles plusieurs fois déplacées, a été bombardée, provoquant la mort d'au moins 93 personnes dont 11 enfants.

Ouest-France rappelle le lourd tribut déjà payé par les enfants de Gaza : « ils représentent un quart des 40.000 morts comptabilisés en onze mois de guerre entre Israël et le Hamas ». Pour donner une image de l'ampleur des massacres, on peut signaler que, rapporté à la population française, le chiffre de 40.000 équivalait à plus d'un million de morts. Le bilan est sans doute beaucoup plus élevé puisque, selon un article publié sur le site du *Lancet* (prestigieuse revue médicale britannique) le 11 juillet dernier, « il n'est pas inenvisageable d'estimer que jusqu'à 186.000 morts, voire plus, pourraient être imputables au conflit actuel à Gaza », estimation jugée crédible par plusieurs ONG actives sur le territoire palestinien. Pour Jean-François Corty, médecin humanitaire et président de l'ONG Médecins du monde « ce bilan de 186.000 morts évoqué dans le *Lancet* est cohérent avec la situation sanitaire, militaire, géopolitique du fait du blocus maritime, aérien et terrestre infligé à la bande de Gaza ». Ce sont donc vraisemblablement des dizaines de milliers d'enfants palestiniens qui ont péri et continuent de périr chaque jour sous les bombes de l'armée israélienne, des morts honteusement qualifiés de dommages collatéraux par la propagande israélienne. Pour les survivants, les conditions de vie sont terribles. Alors que selon *Ouest-France*, « des nuées de gamins en uniformes bleus d'écoliers, c'était Gaza avant ». Jonathan Crix, porte-parole de l'Unicef décrit ce qu'est devenu le quotidien de ces enfants : « Aujourd'hui, dans les rues, les enfants portent des jerrycans d'eau, du bois de chauffage, ils vendent à la sauvette ». L'Unicef alerte sur les conséquences à terme de cette situation : « Pour les enfants plus âgés, la perturbation va au-delà de l'opportunité d'éducation manquée. Sans scolarité, les jeunes sont davantage exposés à l'exploitation,

Gégé est magique !

Quand Gérard Darmanin se faisait conseiller fiscal du Paris-Saint-Germain au détriment du Trésor public... L'affaire avait été révélée par Mediapart en janvier dernier. Dimanche 8 septembre, le journal nous apprend que la justice a désormais en sa possession des SMS confirmant l'implication de l'ancien ministre des comptes publics, qui a œuvré avec Jérôme Fournel... l'actuel directeur de cabinet d'un certain Michel Barnier ! Petit rappel des faits : en août 2017, le riche club de football, propriété du Qatar, cherche à réaliser le casse du siècle en arrachant l'attaquant vedette Neymar au FC Barcelone. Problème : le contrat du joueur brésilien prévoit que c'est à lui de verser un chèque de 222 millions d'euros au Barça pour racheter sa « clause libératoire ». Le PSG doit donc d'abord avancer la somme à Neymar, avec le risque, comme pour n'importe quelle rémunération, que ce paiement soit assujéti à l'impôt sur le revenu, mais surtout aux cotisations sociales. Un scénario inenvisageable pour le club de la capitale dont les experts estiment que le fisc et l'Urssaf pourraient réclamer entre 67 et 224 millions d'euros...

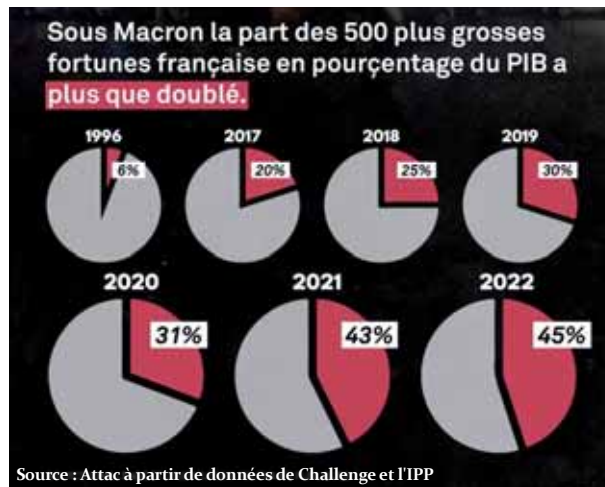
Fort heureusement pour le PSG, c'est alors qu'entre en jeu Hugues Renson, à l'époque vice-président macroniste de l'Assemblée nationale, un « très bon ami » de Jean-Martial Ribes, le directeur de communication du club, et qui se propose de jouer les

intermédiaires.

Le 24 juillet à 23h44, ce dernier envoie donc un texto au ministre des comptes publics : « Gérard, je suis avec Nasser, très inquiet à propos de sa grosse opération [...]. As-tu un moyen de leur permettre d'être rassuré ? Il serait dommage que l'opération ne se fasse pas »...

Malgré l'heure tardive, Gérard Darmanin ne tarde pas à répondre. À 01h14, Hugues Renson écrit à Jean-Martial Ribes qu'il vient « de parler à Darmanin » : « Il a bien le truc en tête, et me dit qu'il y travaille ». En effet : dans la nuit, le PSG est destinataire d'une note blanche rédigée par le « dircab » du ministre, nul autre que Jérôme Fournel, lequel donne des conseils au club parisien afin qu'il échappe aux cotisations sociales sur le transfert de Neymar, et ce, contre la jurisprudence de sa propre administration !

Au final, le 27 juillet, le PSG recevra deux « rescrits » fiscaux adressés par



le fisc et l'Urssaf d'Ile-de-France lui annonçant qu'il n'y aura ni impôt ni cotisations sociales à payer au sujet de la « clause libératoire » de la mégastar brésilienne !

Des révélations qui, étrangement, ne semblent pas avoir retenu l'attention des commentateurs des pseudo-chaînes d'info, sans doute plus intéressés à démontrer le « coût exorbitant » des arrêts maladie pour la Sécu. Au Macronistan, selon que vous serez puissant ou misérable...

Alors que l'affaire fait l'objet depuis le mois de février d'une enquête judiciaire pour « trafic d'influence », on se souvient qu'en 2017, Gérard Darmanin s'était réjoui de l'arrivée de l'attaquant brésilien dans le championnat français, en raison « des impôts qu'il va pouvoir payer en France », tout en assurant que « les intérêts du pays, et notamment ses intérêts financiers, seront bien observés ».

Est-il nécessaire de commenter ? ■

MayDay, danger dans le ciel



Les nuages s'amoncellent à l'horizon pour l'avionneur américain Boeing. Jeudi 12 septembre, les quelques 33 000 machinistes affiliés au syndicat IAM-District 751, dans la région de Seattle, ont voté à 96 % en faveur de la grève, une première depuis seize ans. Avec pour conséquence immédiate, la mise à l'arrêt de deux importantes usines d'assemblage à Puget Sound, dans le nord-ouest des États-Unis, paralysant la production des Boeing 737, 777 et 767, les trois avions les plus vendus par le constructeur.

Pourtant, la direction pensait avoir désamorcé la crise avec une proposition d'augmentation salariale de 25 %, négociée avec une partie des syndicats. Lasse, la base a rejeté cet accord exigeant une hausse de 40 % étalée sur 4 ans. À bien y regarder, il semble d'ailleurs que ce projet de convention collective ne soit pas

aussi généreux que ne l'affirment les dirigeants de Boeing.

Ainsi, interviewé par le *Wall Street Journal*, un salarié constate que le salaire de départ proposé, soit 21 dollars (environ 19 euros) de l'heure, était équivalent à celui octroyé par une chaîne de fast-food locale, Dick's Drive-In. « Vous pouvez gagner davantage en préparant des hamburgers ! », fait-il remarquer malicieusement.

Surtout, ce conflit intervient après plus de deux décennies d'une stratégie intensive de financiarisation et de réduction des coûts menée tambour battant par la direction du groupe, pour le plus grand bonheur des actionnaires.

En 2008, utilisant le chantage de la crise financière, les dirigeants de Boeing sont donc parvenus à imposer aux travailleurs une stagnation massive des salaires, plafonnés à 1 %

de hausse tous les deux ans, ainsi qu'une suppression du régime de retraite du groupe.

Résultat, tandis que ces dernières années, Boeing a pu continuer d'accumuler des profits records – près de 10 milliards de dollars, toujours, en 2018 –, dans le même temps, dans une région où le coût de la vie avoisine celui des zones high-tech, les ouvriers ont vu leurs revenus laminés par l'inflation.

Toutefois, rien n'indique que, cette fois-ci, le géant de l'aviation soit en mesure de gagner ce rapport de force. Fragilisé par une série de scandales récents – dont celui de la porte arrachée en plein vol –, ce dernier ne peut se permettre d'aggraver son retard dans les livraisons.

Par ailleurs, alors que le précédent conflit de 2008 avait duré 57 jours, selon la société d'analyse financière TD Cowen, une grève de 50 jours priverait l'avionneur de 3 à 3,5 milliards de dollars de liquidités et aurait un impact de 5,5 milliards sur le chiffre d'affaires.

Dans le contexte de vif regain de la lutte de classe que connaissent les États-Unis, les salariés de Boeing peuvent, en tout cas, s'appuyer sur l'exemple de leurs collègues de l'industrie automobile, qui, à l'automne 2023, au terme d'une grève historique de plus de six semaines, avaient obtenu jusqu'à 160 % d'augmentation salariale. Chiche ? ■

L'Os a lu

au travail des enfants, au mariage précoce et à d'autres formes d'abus. Plus important encore, ils risquent d'abandonner définitivement l'école. Pour les plus jeunes, l'absence de scolarité menace leur développement cognitif, social et émotionnel ».

Comment ces massacres qui horrifient les peuples du monde entier, qui donnent lieu à des manifestations monstres dans de nombreux pays sur une exigence « Cessez le feu immédiat, arrêt du génocide » peuvent-ils se poursuivre ? Où l'État d'Israël, à l'économie durement impactée par une guerre qui a déjà coûté près de 70 milliards de dollars, avec une inflation galopante, trouve-t-il les moyens financiers de poursuivre son œuvre de mort ? La réponse est simple, cet État ne tient que grâce aux livraisons massives d'armes qu'il reçoit de nombreux pays au premier rang desquels les États-Unis et l'Allemagne. La position du gouvernement français, deuxième exportateur mondial d'armes, est de ce point de vue un modèle d'hypocrisie. Sébastien Lecornu, alors ministre des Armées, interrogé sur les ventes d'armes à Israël lors d'une audition devant le Parlement le 27 février 2024, affirmait : « objectivement, il n'y pas de relations en termes d'armement avec Israël ». Quelques semaines plus tôt, contacté par Mediapart, le même ministère des armées, déclarait : « La France n'exporte pas et n'exportait pas avant les événements dramatiques du 7 octobre (2023) de matériels létaux susceptibles d'être employés contre des populations civiles dans la bande de Gaza » avant d'ajouter, comble du cynisme, que la France « exporte des équipements militaires à Israël afin de lui permettre d'assurer sa défense » !

En mars 2024, le collectif Stop Arming Israël France a édité un guide sur les relations d'entreprises françaises d'armement avec l'État d'Israël. Il explique : « en plus des ventes, la plupart des entreprises d'armement françaises (Dassault, Airbus, Safran) développent de nombreux partenariats avec Israël et ses entreprises d'armement. Certaines ventes et coopérations se font également par le biais de filiales d'entreprises françaises et européennes implantées dans d'autres pays... ces filiales appartiennent bien à des groupes français, mais les armes qu'elles vendent, ne sont pas, au sens propre, exportées par la France ». Fin septembre 2023, le même ministre Lecornu, lors d'un forum de l'armement organisé par l'Ukraine à Kiev déclarait : « ce sont aussi des opportunités pour les industries françaises. Pardon de le dire comme ça, mais il faut assumer ».

Tout est dit : le gouvernement français assume de considérer que les profits des grandes entreprises pèsent beaucoup plus lourd qu'une vie ukrainienne, russe ou palestinienne. C'est la raison pour laquelle, la lutte contre la guerre, le combat pour la fin des massacres à Gaza, rejoignent pleinement le combat du mouvement ouvrier pour la défense de ses droits face à l'exploitation capitaliste. ■